



ORGANISATION EUROPEENNE  
ET MEDITERRANEENNE  
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN  
PLANT PROTECTION  
ORGANIZATION

# OEPP

## Service d'Information

No. 3 PARIS, 2025-03

### Général

- 
- 2025/055 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes de la Liste d'Alerte de l'OEPP  
2025/056 Mises à jour récentes dans EPPD Global Database  
2025/057 Mise à jour sur les organismes de quarantaine des agrumes aux États-Unis

### Ravageurs

- 
- 2025/058 Premier signalement d'*Euwallacea similis* dans la région OEPP  
2025/059 Premier signalement de la cicadelle africaine *Leptodelphax maculigera* en Amérique du Sud et son rôle potentiel en tant que vecteur des pathogènes du rabougrissement du maïs au Brésil  
2025/060 Mise à jour sur la répartition de *Dacus frontalis* et premier signalement aux Islas Canarias (ES)  
2025/061 Incursion de *Dacus frontalis* en Belgique  
2025/062 Incursion de *Bactrocera zonata* et *Bactrocera correcta* en Italie  
2025/063 Interceptions de *Scirtothrips aurantii* et *S. dorsalis* provenant de pays d'Afrique  
2025/064 Mise à jour sur la situation d'*Aromia bungii* en Allemagne  
2025/065 Mise à jour sur la situation de *Saperda candida* en Allemagne

### Maladies

- 
- 2025/066 Premier signalement de *Xylella fastidiosa* en Colombie  
2025/067 Premier signalement de *Xylella fastidiosa* en Iraq  
2025/068 Premier signalement de *Ralstonia solanaceae* subsp. *solanaceae* au Brésil sur eucalyptus  
2025/069 Premier signalement de *Fusarium circinatum* au Pakistan  
2025/070 Premier signalement de *Cryphonectria carpnicola* en France  
2025/071 Mise à jour sur la situation de *Phyllosticta citricarpa* en Tunisie  
2025/072 Premier signalement de '*Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus*' sur oignon en Allemagne  
2025/073 Premier signalement de '*Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus*' sur pomme de terre en Suisse  
2025/074 Premier signalement de '*Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus*' en Europe centrale  
2025/075 Nouveau foyer de *Meloidogyne chitwoodi* en Bulgarie  
2025/076 Premier signalement de *Bursaphelenchus xylophilus* en Arménie  
2025/077 Mise à jour sur la situation de *Bursaphelenchus xylophilus* en Espagne

### Agents de lutte biologique

- 
- 2025/078 Lutte biologique préventive et proactive contre les plantes exotiques envahissantes  
2025/079 Utilisation de la lutte biologique contre des organismes nuisibles réglementés dans la région OEPP  
2025/080 Lutte biologique dans le cadre de la lutte intégrée

### Plantes envahissantes

- 
- 2025/081 *Sasa palmata* dans la région OEPP : addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP  
2025/082 Expansion potentielle de l'aire de répartition de *Senecio inaequidens* en Sardinia (IT)  
2025/083 Premier signalement d'*Asclepias speciosa* en Grèce  
2025/084 Utilisation d'images satellites pour étudier *Ailanthus altissima* en Sardinia (IT)  
2025/085 Efficacité des herbicides pour la lutte contre *Ambrosia grayi*

## 2025/055 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes de la Liste d'Alerte de l'OEPP

En parcourant la littérature, le Secrétariat de l'OEPP a extrait les nouvelles informations suivantes sur des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP (ou précédemment listés). La situation de l'organisme concerné est indiquée en gras, dans les termes de la NIMP no. 8.

### • Nouveaux signalements

*Ceratitis quinaria* (Diptera : Tephritidae - Organisme de quarantaine A1 de l'UE) est présent au Ghana où il cause des dégâts sur citronnier de mer (*Ximenia americana*) (Opoku *et al.*, 2025). Il a été signalé pour la première fois dans la zone de transition forêt-savane (Awarikabey *et al.*, 2025).

Le citrus leprosis virus C2 (*Cilevirus colombiense* - CiLV-C2 - Organisme de quarantaine A1 de l'UE) est signalé pour la première fois en Australie. Il a été détecté à Brisbane (Queensland) sur une plante cultivée d'*Hoya macgillivrayi*. L'infection n'était pas systémique (Chao *et al.*, 2025).

*Ipomovirus cucurbitavenaflavi* (squash vein yellowing virus, Organisme de quarantaine A1 de l'UE) a été signalé en Jordanie sur des plants symptomatiques de courgette (*Cucurbita pepo*), de concombre (*Cucumis sativus*) et de melon (*Cucumis melo*) au cours de prospections en plein champ en septembre 2022. Il s'agit de la première observation d'*I. cucurbitavenaflavi* en Jordanie et du premier signalement de *C. sativus* en tant qu'hôte (Hussein *et al.*, 2024).

*Pochazia shantungensis* (Hemiptera : Ricaniidae - Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Bulgarie. Deux spécimens ont été observés en novembre 2024 près du marché aux fleurs de la ville de Burgas (région de Thrace du Nord) sur la côte bulgare de la Mer Noire. Les auteurs pensent que l'insecte pourrait avoir été introduit avec des plantes importées. On ne sait pas si l'espèce peut survivre pendant l'hiver dans cette zone (Gjonov & Simov, 2025).

L'acarien rouge du palmier *Raoiella indica* (Acari : Tenuipalpidae - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est présent au Maroc. Il a été signalé dans 5% des exploitations cultivant des palmiers dattiers (*Phoenix dactylifera*) dans l'oasis de la région du Tafilalet en 2017 (Hamriri *et al.*, 2024).

*Rhynchophorus ferrugineus* (Coleoptera : Curculionidae - Liste A2 de l'OEPP) et *Parasaissetia nigra* (Hemiptera : Coccidae - ORNQ de l'UE) sont signalés pour la première fois en Azerbaïdjan dans un jardin botanique. Des mesures officielles sont appliquées (Gasimov *et al.*, 2024).

### • Signalements détaillés

En France, *Aleurocanthus spiniferus* (Hemiptera : Aleyrodidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois dans le département du Var (région Provence-Alpes-Côte d'Azur) en décembre 2023, dans le département du Vaucluse (région Provence-Alpes-Côte d'Azur) en avril 2024, dans le département de la Corse-du-Sud (région Corse) en juillet 2024, et dans le département des Bouches-du-Rhône (région Provence-Alpes-Côte d'Azur) en juillet-octobre 2024. Des zones infestées ont été délimitées et des mesures officielles ont été appliquées (ONPV de France, 2025).

Le statut phytosanitaire d'*Aleurocanthus spiniferus* en France est officiellement déclaré ainsi : **Présent seulement dans des parties spécifiques de la zone concernée, faisant l'objet d'un enrayement, au cas où l'éradication ne soit pas possible.**

En Australie, la présence de *Bactericera cockerelli* (Hemiptera : Triozidae - Liste A1 de l'OEPP), le vecteur de la maladie 'zebra chip', a été signalée pour la première fois en 2017 dans l'état de Western Australia (SI OEPP 2017/034). Il a été signalé pour la première fois dans l'état de Victoria en novembre 2024 près de Portarlinton (Bellarine Peninsula). Les tests réalisés sur des insectes et du matériel végétal n'ont trouvé aucune indication de la présence de '*Candidatus Liberibacter solanacearum*', la bactérie responsable de la maladie 'zebra chip', dans *B. cockerelli* ou dans des plantes. Une zone infestée a été définie dans laquelle des mesures officielles sont mises en œuvre (Anonyme, 2024).

La situation de *Bactericera cockerelli* en Australie peut être décrite ainsi : **Présent, faisant l'objet d'une surveillance.**

Dans la Fédération de Russie, la tache brune des aiguilles du pin causée par *Lecanosticta acicola* (Liste A2 de l'OEPP) a été signalée pour la première fois en 2018 dans le sud de la Russie (SI OEPP 2019/040). Elle a également été signalée sur *Pinus mugo* à Moscou, en Russie centrale, en 2019.

En Italie, *Platynota stultana* (Lepidoptera : Tortricidae - 'omnivorous leaf roller' - Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois dans la région Puglia en 2022 (SI OEPP 2023/058). En 2024, il a été détecté en Campania dans quatre municipalités de la province de Napoli (Portici, Castellammare di Stabia, Cercola, Sant'Anastasi). Aucun dégât n'est signalé dans les cultures. A Portici et à Sant'Anastasi, *P. stultana* a été signalé sur des *Conyza* sp. sauvages. À Castellammare di Stabia, des spécimens ont été capturés dans un piège lumineux et à Cercola un spécimen a été collecté dans un filet fauchoir (ONPV d'Italie, 2024-12).

Le statut phytosanitaire de *Platynota stultana* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné.**

Au Japon, des foyers occasionnels de *Zeugodacus cucurbitae* (Diptera : Tephritidae - Liste A1 de l'OEPP) ont été signalés par le passé et ont été éradiqués (SI OEPP 1993/116). En mars 2024, cette mouche des fruits a été signalée dans le nord de l'île d'Okinawa (archipel des Ryukyu), où des mesures officielles sont appliquées pour l'éradiquer.

- **Réglementation**

Un nouveau Règlement d'exécution de la Commission (UE) (2025/311) a été publié récemment. Il définit des mesures visant à empêcher l'établissement et la dissémination de *Bactrocera dorsalis* (Diptera : Tephritidae - Liste A1 de l'OEPP), *Bactrocera latifrons* (Diptera : Tephritidae - Liste A1 de l'OEPP) et *Bactrocera zonata* (Diptera : Tephritidae - Liste A2 de l'OEPP). Ce Règlement est entré en vigueur le 1er mars 2025. Il définit les plantes-hôtes qui sont cultivées dans l'UE et qui doivent faire l'objet de prospections.

- **Nouvelles plantes-hôtes**

A Chypre, *Dacus ciliatus* (Diptera : Tephritidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé infester une culture de niébé (*Vigna unguiculata*) et l'adventice *Ecballium elaterium* (cornichon d'âne). Il s'agit des premiers signalements de ces plantes en tant qu'hôtes de *D. ciliatus* (ONPV de Chypre, 2025).

**Sources :** Anonymous (2024) Biosecurity Update: Restricted zoning in response to Tomato Potato Psyllid (TPP) detection in Victoria. Agriculture Victoria.

[https://agriculture.vic.gov.au/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0005/1087790/BU-TPP-Dec-2024.pdf](https://agriculture.vic.gov.au/__data/assets/pdf_file/0005/1087790/BU-TPP-Dec-2024.pdf)

Awarikabey EN, Afun JV, Billah MK, Osekre EA (2025) Diversity, damage and pheromone specificity of fruit flies in the Forest-Savanna Transition zone of Ghana. *Bulletin of Entomological Research* 115(2), 155-165.

Chao HY, Dietzgen RG, Thomas JE, Geering AD (2025) First report of the hibiscus strain of citrus leprosis virus C2 (*Cilevirus colombiense*) infecting *Hoya macgillivrayi* in Australia. *Australasian Plant Pathology* 54(1), 33-3.

Gasimov A, Bağırova S, Safaraliyeva S, Aliyeva X (2024) Harmful organisms with quarantine status in the Dendrology Garden: 1. *Parasaissetia nigra* Nietner, 1861, 2. *Rhynchophorus ferrugineus* Oliver, 1790. *Nature & Science/Təbiət və Elm* 6(3), 28-34 (abst.)

Gjonov I, Simov N (2025) First record of *Pochazia shantungensis* (Chou & Lu, 1977) (Hemiptera: Ricaniidae) in Bulgaria: alien and potentially invasive species on *Via Pontifica*. *Historia naturalis bulgarica* 47(3), 49-53.

Hamriri K, Atmani M, Abidar A, Aziz L, Fagroud M, Bouamri R (2024) Sustainable oases agriculture: A journey through Morocco's date palm production system. *Journal of Water and Land Development* 60(I-III): 1-11. DOI 10.24425/jwld.2023.148457

Hussein A, Salem N, Margaria P, Menzel W, Abu Muslem M (2024) First report of squash vein yellowing virus naturally infecting cucumber, squash, and melon in Jordan. *Plant Disease* 108(10), 3204. <https://doi.org/10.1094/PDIS-06-24-1264-PDN>

Okinawa Prefecture (2025) Control measures for *Zeugodacus cucurbitae*. <https://www.pref.okinawa.jp/shigoto/nogyo/1010700/1018771/1031557.html>

ONPV de Chypre (2025-03).

ONPV de France (2025-01).

ONPV d'Italie (2024-12).

Opoku E, Haseeb M, Rodriguez EJ, Steck GJ, Cabral MJ (2025) Economically important fruit flies (Diptera: Tephritidae) in Ghana and their regulatory pest management. *Insects* 16(3), 285. <https://doi.org/10.3390/insects16030285>

Règlement d'exécution (UE) 2025/311 de la Commission du 14 février 2025 relatif à des mesures visant à éradiquer et à empêcher l'établissement et la dissémination sur le territoire de l'Union de mouches des fruits des espèces *Bactrocera dorsalis* (Hendel), *Bactrocera latifrons* (Hendel) et *Bactrocera zonata* (Saunders) (UE). OJ L, 2025/311. [http://data.europa.eu/eli/reg\\_impl/2025/311/oj](http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/311/oj)

Shishkina Anastasia A, Shishkina Anna A (2022) New damages of coniferous forests associated with micromycetes in Russia. Kurakov AV, Sergeev AY (Eds). *Mycology Today, National Academy of Mycology*. P. 30-37

**Mots clés supplémentaires :** signalement détaillé, nouveau signalement, nouvelle plante-hôte, réglementation

**Codes informatiques :** ALECSN, CERTQU, CILVC2, DACUCI, DACUCU, DACUDO, DACULA, DACUZO, PARZCO, PLAAST, POCZSH, RAOIIN, RHYCFE, SAISNI, SCIRAC, SQVYVX, AU, AZ, BG, CY, EU, FR, GH, IT, JO, JP, MA, RU

**2025/056 Mises à jour récentes dans EPPO Global Database**

La base de données EPPO Global Database est continuellement mise à jour avec de nouvelles informations. Des mises à jour récentes sont présentées ci-dessous.

Les cartes de répartition nouvelles ou révisées suivantes sont disponibles :

- *Asclepias speciosa* ('showy milkweed'): <https://gd.eppo.int/taxon/ASCSP/distribution>
- *Ceratitis anonae* (Diptera : Tephritidae - organisme de quarantaine A1 de l'UE en tant que *Ceratitis* spp.) <https://gd.eppo.int/taxon/CERTAN/distribution>
- *Ceratitis quilicii* (Diptera : Tephritidae - organisme de quarantaine A1 de l'UE en tant que *Ceratitis* spp.) <https://gd.eppo.int/taxon/CERTQI/distribution>
- *Dacus frontalis* (Diptera : Tephritidae - organisme de quarantaine A1 de l'UE en tant que *Dacus* spp.) <https://gd.eppo.int/taxon/DACUFR/distribution>

Les listes de plantes-hôtes des organismes nuisibles suivants ont été récemment revues et mises à jour avec des références :

- Citrus mosaic virus (*Badnavirus tesselloctri* - CiYMV - Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/CMBV00/hosts>
- Citrus tristeza virus (*Closterovirus tristezaae* - CTV - Liste A2 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/CTV000/hosts>
- *Malacosoma americanum* (Lepidoptera : Lasiocampidae - Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/MALAAM/hosts>
- *Paraburkholderia caryophylli* (chancre bactérien de l'œillet - Liste A2 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/PSDMCA/hosts>
- *Premnotrypes suturicallus* (Coleoptera : Curculionidae - Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/PREMSU/hosts>
- *Pseudocercospora angolensis* (cercosporiose des agrumes - Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/CERCAN/hosts>
- *Stagonosporopsis andigena* ('leaf spot of potato' - Liste A1 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/PHOMAN/hosts>
- *Trogoderma granarium* (Coleoptera : Dermestidae - Liste A2 de l'OEPP) : <https://gd.eppo.int/taxon/TROGGA/hosts>

La liste des organismes nuisibles réglementés du pays suivant a récemment été révisée :

- Chine : <https://gd.eppo.int/country/CN/regulated>

**Source :** Secrétariat de l'OEPP (2025-03).

**Mots clés supplémentaires :** publication, base de données, liste de quarantaine, plante-hôte

**Codes informatiques :** ASCSP, CERCAN, CERTAN, CERTQI, CMBV00, CTV000, DACUFR, MALAAM, PHOMAN, PREMSU, PSDMCA, TROGGA, CN

**2025/057 Mise à jour sur les organismes de quarantaine des agrumes aux États-Unis**

- *Candidatus Liberibacter asiaticus* (Liste A1 de l'OEPP)

Aux États-Unis, '*Candidatus* L. asiaticus' est présent dans l'ensemble des états et territoires suivants : Georgia, Florida, Puerto Rico et Iles Vierges américaines. Il est également présent dans certaines parties des états suivants : Alabama, California, Louisiana, South Carolina et Texas. Les zones de quarantaine en California ont récemment été étendues. L'organisme a été récemment signalé en Arizona et au Mississippi.

En Arizona, '*Candidatus L. asiaticus*' a été détecté au cours de prospections de routine en décembre 2024 sur un arbre d'agrumes dans une zone résidentielle de Nogales (comté de Santa Cruz). Nogales est proche de la frontière avec le Mexique et se trouve à plus de 280 km de toute production d'agrumes en Arizona. Les autorités locales estiment que le paysage désertique entre Nogales et toute production d'agrumes limite le risque de dissémination aux agrumes commerciaux. Des prospections supplémentaires seront menées dans le comté de Santa Cruz afin de déterminer l'étendue de l'infestation et les mesures de quarantaine et d'atténuation appropriées à la situation.

Au Mississippi, '*Candidatus L. asiaticus*' a été détecté pour la première fois en février 2025 dans des échantillons de tissus végétaux collectés dans des propriétés résidentielles du comté d'Harrison. Des mesures officielles sont appliquées dans l'ensemble de l'état.

Le statut phytosanitaire de '*Candidatus Liberibacter asiaticus*' aux États-Unis est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement disséminé et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

- *Diaphorina citri* (Hemiptera : Psyllidae - Liste A1 de l'OEPP)

Ce vecteur de '*Candidatus L. asiaticus*' a été signalé aux États-Unis en 2017 en Arizona et en 2019 au Nevada. Des mesures de quarantaine sont désormais appliquées dans des états entiers (Alabama, Arizona, Georgia, Florida, Louisiana, Mississippi et Texas) et dans des parties d'autres états (California, Nevada et South Carolina).

- *Phyllosticta citricarpa* (tache noire des agrumes - Liste A1 de l'OEPP)

Aux États-Unis, *P. citricarpa* a été signalé pour la première fois en 2010 en Florida (SI OEPP 2010/077). En date de mai 2024, la maladie était limitée à certaines parties de sept comtés du sud-ouest de Florida. Les zones de quarantaine ont été étendues à des parties supplémentaires des comtés suivants : Collier, Glades, Hendry, Lee et Manatee.

Le statut phytosanitaire de *Phyllosticta citricarpa* aux États-Unis est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement disséminé et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

- *Xanthomonas citri* subsp. *citri* (Liste A1 de l'OEPP)

Aux États-Unis, le chancre des agrumes est présent en Florida (SI OEPP 2006/123), en Louisiana (SI 2013/171), au Texas (SI 2017/028), en Alabama (SI 2021/146), ainsi que dans une plantation commerciale d'agrumes dans le comté de Decatur en Georgia et dans une pépinière de South Carolina en 2022 (SI 2022/096). Selon le site Internet de l'USDA-APHIS, en date de mars 2025, le chancre des agrumes est présent dans l'ensemble de Florida et dans des zones limitées de l'Alabama, de Louisiana et du Texas.

Le statut phytosanitaire de *Xanthomonas citri* pv. *citri* aux États-Unis est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement disséminé et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source : Arizona department of Agriculture (2025-01-28)  
<https://agriculture.az.gov/news/press-release-citrus-greening-disease-detection-nogales-az-01282025>

NAPPO Pest Alert System Official Pest Reports - USA

- 2024-05-17: *Phyllosticta citricarpa* (Citrus Black Spot): APHIS updates the quarantine areas in Florida

-2025-02-24: APHIS establishes a citrus greening (Huanglongbing) quarantine in Mississippi

- 2025-03-14: APHIS expands the citrus greening (Huanglongbing) quarantined area in California <https://www.pestalerts.org/nappo/official-pest-reports/1136/>

USDA-APHIS Citrus Diseases

<https://www.aphis.usda.gov/plant-pests-diseases/citrus-diseases>

Interactive map of regulated areas for quarantine pests of citrus

<https://www.aphis.usda.gov/plant-pests-diseases/citrus-diseases/citrus-quarantine-map>

**Photos**

'*Candidatus Liberibacter asiaticus*'. <https://gd.eppo.int/taxon/LIBEAS/photos>

*Diaphorina citri*. <https://gd.eppo.int/taxon/DIAACI/photos>

*Phyllosticta citricarpa*. <https://gd.eppo.int/taxon/GUIGCI/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : DIAACI, LIBEAS, XANTCI, US

**2025/058 Premier signalement d'*Euwallacea similis* dans la région OEPP**

*Euwallacea similis* (Coleoptera : Scolytinae, Organisme de quarantaine A1 de l'UE en tant que 'Scolytinae spp. non européens') est un scolyte à ambrosia très polyphage natif d'Asie du Sud-Est et largement présent en Océanie et en Afrique. Il a été introduit et s'est établi au Texas, aux États-Unis, en 2002 (SI OEPP 2006/208).

En mai 2024, un agronome a observé des symptômes d'infestation par un scolyte à ambrosia dans une propriété privée à Montechiarugolo (province de Parma, région Emilia-Romagna, Italie). Les plantes symptomatiques présentaient des trous de scolytes et des excréments. L'Institut national de référence pour la protection des plantes a mené une enquête fin mai 2024 et a trouvé des spécimens d'*E. similis* et d'autres scolytes sur un *Ficus macrophylla*, ainsi que sur des rebords de fenêtres et des meubles à côté de l'arbre. L'identité d'*E. similis* a été confirmée par des méthodes morphologiques et moléculaires. Le *Ficus macrophylla* infesté avait été expédié à partir d'une pépinière d'Alicante en Espagne. Il s'agit du premier signalement d'*E. similis* en Italie.

On peut noter qu'en mars et avril 2021, *E. similis* avait été trouvé (dans les deux cas, un seul individu) dans une serre commerciale cultivant des plantes (sub)tropicales aux Pays-Bas, au cours de prospections menées dans le cadre d'un programme d'éradication d'*Euwallacea fornicatus* sensu lato.

**Source :** Toccafondi P, Vitale S, Rizzo D, Luongo L, Binazzi F, Garaguso I, Benvenuti C, Mercuri I, Resta E, Pennacchio F (2025) First report in Europe of *Euwallacea similis* (Ferrari) (Coleoptera Curculionidae Scolytinae Xyleborini). *Redia* 108(2025), 83-89. <http://dx.doi.org/10.19263/REDIA-108.25.09>

NVWA (2022) Quick scan for *Euwallacea similis*. QS2021ENT007. Available at <https://pra.eppo.int/pr/16bdb992-11b7-4012-a71b-228988378883>.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : XYLBSI, IT, NL

**2025/059 Premier signalement de la cicadelle africaine *Leptodelphax maculigera* en Amérique du Sud et son rôle potentiel en tant que vecteur des pathogènes du rabougrissement du maïs au Brésil**

La cicadelle africaine *Leptodelphax maculigera* (Hemiptera : Delphacidae) a été signalée pour la première fois dans l'état de Goiás au Brésil en novembre 2022. Cette espèce oligophage se développe sur les Poaceae et a été signalée au Brésil sur maïs (*Zea mays*), sur l'herbe à éléphant (*Cenchrus purpureus*) et sur *Brachiaria* sp. Son identité a été confirmée par une identification morphologique. Il s'agit du premier signalement de *L. maculigera* hors du continent africain. Cette cicadelle a depuis été détectée dans les états de Parana, Rio Grande do Sul et Sao Paulo en 2023, ainsi que dans les états de Santa Catarina et Minas Gerais en 2024. Le millet perlé (*Cenchrus americanus*) a été identifié être une plante-hôte majeure.

Des essais en plein champ ont montré que *L. maculigera* donnait un résultat positif aux tests pour trois pathogènes du complexe du rabougrissement du maïs : 'Candidatus Phytoplasma asteris' (ORNQ de l'UE), maïze rayado fino virus (*Marafivirus maydis*- MRFV) et maïze striate mosaic virus (*Mastrevirus striatis* -MSMV), mais pas pour *Spiroplasma kunkelii* (précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP). *L. maculigera* est par conséquent un vecteur potentiel d'au moins trois pathogènes du complexe du rabougrissement du maïs. Dans une autre étude (Vilanova et al., 2025), *L. maculigera* pouvait acquérir le MSMV et le MRFV mais

ne les transmettait pas. Des études supplémentaires sont nécessaires pour confirmer la capacité de *L. maculigera* à transmettre ces virus.

Jusqu'à présent, seul *Dalbulus maidis* (Hemiptera : Cicadellidae) est un vecteur confirmé des pathogènes du complexe du rabougrissement du maïs au Brésil.

**Source :** Canale MC, Pompelli Manica MA, Silva de Andrade MV, Castilhos RV (2024) *Leptodelphax maculigera* (Hemiptera: Delphacidae) harbors the corn stunt complex pathogens. *Plant Disease* **108** (9), 2653-2657.

Ferreira KR, Bartlett CR, Asche M, Silva LR, Magalhães VS, Albernaz-Godinho KC (2024) First record of the African species *Leptodelphax maculigera* (Stål, 1859)(Hemiptera: Delphacidae) in Brazil. *Neotropical Entomology* **53**(1), 171-174.

Silva PD, de Souza IRP, Mendes SM, da Silva AF, Landau EC, dos Santos NM, Redoan ACM, Lima DD (2025). Co-ocorrência e frequência de *Leptodelphax maculigera* e *Dalbulus maidis* em milho e plantas daninhas no estado de Minas Gerais, Brasil. *Pesquisa Agropecuária Tropical* **55** (2025), p. e80820.  
<https://revistas.ufg.br/pat/article/view/80820>.

Vilanova ES, Zuin AJ, Spada LC, Froza JA, Mejdalani GL, Lopes JR (2025) Identification of pearl millet as a major host of *Leptodelphax maculigera* (Hemiptera: Delphacidae), a potential vector of plant viruses. *Journal of Plant Diseases and Protection* **132**(2), 76.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, vecteur

Codes informatiques : LPDHMA, PHYPAS, SPIRKU, MFRV00, MASMVO, BR

### **2025/060    Mise à jour sur la répartition de *Dacus frontalis* et premier signalement aux Islas Canarias (ES)**

*Dacus frontalis* est un ravageur important des fruits des cucurbitacées dans certaines zones d'Afrique et du Moyen-Orient, et il a récemment été signalé en Afrique du Nord (SI OEPP 2015/137, SI 2024/032).

Lors de la préparation d'une nouvelle carte de répartition pour *D. frontalis* (Diptera : Tephritidae, Organisme de quarantaine A1 de l'UE en tant que *Dacus* spp.), le Secrétariat de l'OEPP a trouvé de nouveaux signalements récents :

- Islas Canarias (Espagne)

*D. frontalis* a été signalé pour la première fois aux Islas Canarias fin 2018 sur l'île de Lanzarote, puis en 2019 sur l'île de Fuerteventura, et ensuite sur l'île de Gran Canaria. À Tenerife, il a été trouvé en août 2023 dans plusieurs municipalités du sud de l'île. La mouche est signalée causer des dégâts dans des cultures de cucurbitacées telles que la pastèque (*Citrullus lanatus*). On considère que les fruits infestés sont la filière d'entrée la plus probable. Des campagnes de communication sont menées pour informer les agriculteurs sur ce nouveau ravageur.

- Ghana

*D. frontalis* fait partie des mouches des fruits d'importance économique au Ghana (Opoku et al., 2025).

- Mozambique

*D. frontalis* est présent au Mozambique dans les districts de Boane et de Namaacha (tous deux dans la province de Maputo, dans le sud du Mozambique). Il est considéré être un ravageur économique mineur (De Meyer *et al.*, 2023).

**Source :** AgroCabildo (2024) La mosca de la calabaza, *Dacus frontalis*. identificación y control. 16 pp.  
[https://www.agrocabildo.org/publica/Publicaciones/otra\\_848\\_Dacus%20frontalis.pdf](https://www.agrocabildo.org/publica/Publicaciones/otra_848_Dacus%20frontalis.pdf)

De Meyer M, Bota L, Daniel B, Mussumbe M, Vandenbosch M, Canhanga L, Cambula E, Mansell MW, Cugala D, Virgilio M (2023) A checklist of the dacine fruit flies (Diptera, Tephritidae, Dacinae) of Mozambique. African Entomology 31: e15585. 9 pp. Available from: <https://www.africanentomology.com/article/view/15585>

Opoku E, Haseeb M, Rodriguez EJ, Steck GJ, Cabral MJ (2025) Economically important fruit flies (Diptera: Tephritidae) in Ghana and their regulatory pest management. *Insects* 16(3), 285. <https://doi.org/10.3390/insects16030285>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : DACUFR, ES, GH, MZ

### **2025/061 Incursion de *Dacus frontalis* en Belgique**

*D. frontalis* est un ravageur important des fruits des cucurbitacées dans certaines zones d'Afrique et du Moyen-Orient. Il a été signalé en Tunisie en 2014 (SI OEPP 2015/137) et plus récemment en Algérie, au Maroc (SI 2024/032) et aux Islas Canarias (SI 2025/060).

En Belgique, un spécimen adulte de *Dacus frontalis* (Diptera : Tephritidae, Organisme de quarantaine A1 de l'UE en tant que *Dacus* spp.) a été intercepté en septembre 2024 dans un piège destiné à *Anastrepha ludens* (Diptera : Tephritidae, Liste A1 de l'OEPP). L'interception a eu lieu au voisinage immédiat d'installations appartenant à des importateurs et grossistes en fruits et légumes à Bruxelles. L'ONPV de Belgique considère que cette découverte n'est pas liée à un foyer. Une surveillance supplémentaire a été menée entre septembre et décembre 2024 et aucun autre *D. frontalis* n'a été trouvé.

Le statut phytosanitaire de *Dacus frontalis* en Belgique est officiellement déclaré ainsi : **Absent, une découverte isolée post-entrée, dans un piège à proximité d'un point d'entrée/marché de fruits, faisant l'objet d'une surveillance, intercepté seulement.**

**Source :** ONPV de Belgique (2024-09, 2024-12).

Mots clés supplémentaires : incursion

Codes informatiques : DACUFR, BE

### **2025/062 Incursion de *Bactrocera zonata* et *Bactrocera correcta* en Italie**

L'ONPV d'Italie a signalé les découvertes suivantes, faites dans le cadre d'activités de suivi des mouches des fruits :

- *Bactrocera zonata* (Diptera : Tephritidae - Liste A2 de l'OEPP)

En octobre 2024, un adulte de *B. zonata* a été capturé dans un piège dans un parc de la ville de Bologna (région Emilia-Romagna), dans le cadre des activités de suivi menées dans une zone délimitée pour *Bactrocera dorsalis* (Diptera : Tephritidae - Liste A1 de l'OEPP). L'identité de *B. zonata* a été confirmée par PCR en novembre 2024. L'origine de cet adulte n'est pas claire. Aucune plante-hôte n'est cultivée dans la zone. Des mesures phytosanitaires

sont appliquées conformément aux mesures d'éradication de *B. dorsalis*, y compris le piégeage de masse, l'élimination des plantes-hôtes, l'intensification des prospections et une campagne de sensibilisation du grand public.

Une incursion similaire a eu lieu à Milano (région Lombardia) en 2023 : 1 adulte a été capturé en août 2023 à proximité du marché en gros de fruits et légumes de Milano. Des prospections supplémentaires en 2024 n'ont pas détecté le ravageur.

Le statut phytosanitaire de *Bactrocera zonata* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, mâles adultes isolés capturés dans des pièges, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

- *Bactrocera correcta* (Diptera : Tephritidae - Organisme de quarantaine A1 de l'UE en tant que *Bactrocera* spp.)

En juillet 2024, un adulte de *B. correcta* a été capturé dans un piège dans la municipalité de San Gennaro Vesuviano (province de Napoli, région Campania) dans une zone délimitée pour *Bactrocera dorsalis*. L'identité du ravageur a été confirmée par des tests moléculaires. Aucun autre spécimen n'a été piégé au cours des mois suivants.

Le statut phytosanitaire de *Bactrocera correcta* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Absent, découverte isolée dans un piège.**

Source : ONPV d'Italie (2024-08, 2024-11).

Photos *Bactrocera zonata*. <https://gd.eppo.int/taxon/DACUZO/photos>  
*Bactrocera correcta*. <https://gd.eppo.int/taxon/BCTRCO/photos>

Mots clés supplémentaires : incursion

Codes informatiques : BCTRCO, DACUZO, IT

### 2025/063 Interceptions de *Scirtothrips aurantii* et *S. dorsalis* provenant de pays d'Afrique

Au cours des quatre dernières années, *S. dorsalis* et *S. aurantii* ont été interceptés à l'importation dans l'UE, dans des envois provenant de pays où ces espèces ne sont pas signalées par des sources scientifiques ou officielles.

Dans ces pays, la présence de thrips sur les espèces de végétaux concernées est connue, mais l'identification des thrips au niveau de l'espèce nécessite une expertise spécifique qui n'est pas toujours disponible. Étant donné que les espèces interceptées à l'importation ont été confirmées par des méthodes morphologiques ou moléculaires dans les pays de l'UE, dans les cas où il y a eu plusieurs interceptions dans des envois provenant d'un pays, le Secrétariat de l'OEPP estime que la présence dans ces pays est probable.

On peut noter qu'un problème émergent lié à des thrips sur les agrumes a été signalé au Maroc ces dernières années (Aboutoufail & Boutaleb, 2020 ; Boualam *et al.*, 2024), mais qu'aucune identification au niveau de l'espèce n'est disponible.

Tableau 1 : Interceptions de *Scirtothrips* spp. provenant de pays pour lesquels le Secrétariat de l'OEPP ne disposait auparavant pas de signalement de présence (la date correspond à la date du signalement de l'UE)

Pays d'origine	Envoi	Organisme nuisible	Date	Nb
Maroc	<i>Fragaria x ananassa</i>	<i>Scirtothrips aurantii</i>	2023-03	2
Égypte	<i>Solanum aethiopicum</i>	<i>Scirtothrips</i>	2022-10	1
Égypte	<i>Solanum melongena</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2021-11	2
Égypte	<i>Solanum aethiopicum</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2022-11	2
Égypte	<i>Solanum melongena</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2022-11	1
Égypte	<i>Solanum aethiopicum</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2022-12	1
Ghana	<i>Ficus</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2024-11	1

Ghana	<i>Scindapsus</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2024-11	1
Ghana	<i>Caryota</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2024-12	1
Ghana	<i>Ficus</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2024-12	1
Ghana	<i>Scindapsus</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2024-12	1
Rwanda	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2022-05	1
Sénégal	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2025-01	1
Tanzanie	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips</i>	2022-04	1
Tanzanie	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2022-02	2
Tanzanie	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2022-04	1
Tanzanie	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2023-02	1
Tanzanie	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2023-03	1
Tanzanie	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2023-05	1
Tanzanie	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2024-01	1
Tanzanie	<i>Momordica charantia</i>	<i>Scirtothrips dorsalis</i>	2025-02	1

Source : EU Interceptions of harmful organisms in imported plants and other objects  
[https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions\\_en](https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions_en) (accessed in 2025-03).

Aboutoufail A, Boutaleb Joutei (2020) Le Scirtothrips des agrumes, quelle stratégie de lutte efficace et respectueuse de l'environnement. Agriculture du Maghreb 128, 65-67. <https://www.agri-mag.com/2020/07/08/le-scirtothrips-des-agrumes-quelle-strategie-de-lutte-efficace-et-respectueuse-de-lenvironnement/>

Boualam Y, El Jarroudi M, Eickermann M, Sbaghi M, Lahlali R, Tychon B, Khfif K (2024) Investigating population dynamics and evaluating damage incurred by Thripidae (Thysanoptera) species in citrus orchards of Northeastern Morocco: an exemplary analysis in Berkane. *Archives of Phytopathology and Plant Protection* 57(9), 631-653.

Photos *Scirtothrips dorsalis*. <https://gd.eppo.int/taxon/SCITDO>  
*Scirtothrips aurantii*. <https://gd.eppo.int/taxon/SCITAU>

Mots clés supplémentaires : interception, nouveau signalement

Codes informatiques : SCITDO, SCITAU, TZ, GH, EG, SN, MA, RW

## 2025/064 Mise à jour sur la situation d'*Aromia bungii* en Allemagne

Le longicorne *Aromia bungii* (Coleoptera : Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en Allemagne en juillet 2011 dans un jardin privé à Rosenheim dans le sud du Bayern (SI OEPP 2012/090), puis de nouveau en 2016 dans une zone proche à Rosenheim. Des mesures officielles sont appliquées depuis, et quelques spécimens ont été trouvés en 2019-2022 (SI 2017/056, SI 2020/192, SI 2023/110).

En juillet 2023, un adulte a été trouvé dans un seau d'eau dans un jardin privé et un autre dans un piège à phéromone dans la zone tampon (à 60 m de la zone infestée). Aucun arbre infesté n'a toutefois été trouvé. Entre août 2023 et mars 2024, huit arbres ont été abattus dans la zone délimitée et des larves ont été trouvées dans quatre d'entre eux, et cinq adultes ont été capturés dans des pièges à phéromone. Un arbre infesté a été trouvé hors de la zone infestée et celle-ci a été étendue de 3 ha. En 2024, trois arbres infestés ont été détectés, dont un dans la zone tampon. En date de janvier 2025, 189 plantes avaient été trouvées infestées depuis le début du foyer en 2011, la zone infestée couvrait 213 ha et la zone délimitée 11900 ha. Des mesures officielles sont appliquées, y compris l'abattage des arbres infestés ou soupçonnés d'être infestés, la sensibilisation du public dans les zones touchées

et des prospections officielles. Les mesures officielles sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2028.

Le statut phytosanitaire d'*Aromia bungii* en Allemagne est officiellement déclaré ainsi : **Présent sur un site, faisant l'objet d'un enrayment, au cas où l'éradication ne soit pas possible.**

**Source :** ONPV d'Allemagne (2024-06, 2025-01).

Une carte de la zone réglementée, valide en date de 2024-12-10, est disponible ici : <https://www.lfl.bayern.de/ips/pflanzengesundheit/174156/index.php>

Décision d'exécution (UE) 2018/1503 de la Commission du 8 octobre 2018 établissant des mesures destinées à prévenir l'introduction dans l'Union et la propagation à l'intérieur de celle-ci d'*Aromia bungii* (Faldermann)  
[http://data.europa.eu/eli/dec\\_impl/2018/1503/oj](http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2018/1503/oj)

**Photos** *Aromia bungii*. <https://gd.eppo.int/taxon/AROMBU/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : AROMBU, DE

### 2025/065 Mise à jour sur la situation de *Saperda candida* en Allemagne

En Allemagne, *Saperda candida* (Coleoptera : Cerambycidae - Liste A1 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois sur l'île de Fehmarn (Schleswig-Holstein) en 2008 (SI OEPP 2008/139). De nouveaux foyers ont depuis été identifiés, sept zones infestées ont été définies, et un programme de suivi et des mesures d'éradication sont appliqués (SI 2021/036, SI 2023/111).

En avril 2023, deux autres zones infestées ont été établies suite à la découverte de trous de sortie dans une haie de *Crataegus* et d'une larve dans un *Crataegus*, et la zone délimitée a donc été étendue. Des mesures d'éradication ont été appliquées : toutes les plantes-hôtes de *S. candida* se trouvant dans un rayon de 200 m autour du site infesté ont été abattues, réduites en copeaux et incinérées. Les racines des plantes-hôtes ont été déterrées et incinérées.

Au cours des prospections en 2024, des trous de sortie et 8 larves identifiées comme étant *S. candida* ont été trouvés dans une haie de *Crataegus* en août et septembre. Ceci a entraîné l'établissement de deux nouvelles zones infestées qui se chevauchent (situées entre deux zones infestées existantes) et qui comprennent des arbres près d'une route, des jardins privés et un camping. Lors de l'abattage de la haie infestée et d'arbres en bord de route, 46 larves ont été trouvées en décembre 2024. La mise en œuvre de mesures d'éradication dans les jardins privés et le camping ont commencé en février 2025.

Les prospections se poursuivent dans la zone délimitée. Depuis 2023, elles comprennent l'utilisation de chiens renifleurs et à des inspections visuelles hebdomadaires pendant l'année, en fonction de la biologie de *S. candida*.

Le statut phytosanitaire de *Saperda candida* en Allemagne est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'état membre concerné (un site), en cours d'éradication.**

**Source :** ONPV d'Allemagne (2025-02).

**Photos** *Saperda candida*. <https://gd.eppo.int/taxon/SAPECN/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : SAPECN, DE

**2025/066 Premier signalement de *Xylella fastidiosa* en Colombie**

*Xylella fastidiosa* (Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Colombie. Elle a été détectée dans huit départements colombiens, ce qui a conduit l'Institut agricole colombien (ICA) à déclarer une situation d'urgence phytosanitaire.

Des prospections officielles ont été menées en Colombie en 2019-2022, sans aucune détection de la bactérie. Début 2024, la surveillance a été intensifiée dans 30 départements du pays et 928 échantillons de végétaux de différentes plantes-hôtes ont été analysés conformément au Protocole de diagnostic PM 7/024 de l'OEPP.

Quatorze échantillons collectés en 2024 ont donné un résultat positif aux tests. Ils provenaient de huit départements : Boyacá, Caldas, Caquetá, La Guajira, Magdalena, Norte de Santander, Risaralda et Valle del Cauca. Deux échantillons positifs étaient issus de caféiers (*Coffea arabica*) à Boyacá et La Guajira, et les douze autres d'agrumes (*Citrus reticulata*, *C. x aurantium* var. *sinensis*, *Citrus x latifolia*, *Citrus x tangelo*) : deux à Caldas, un à Caquetá, un à La Guajira, un à Magdalena, quatre à Norte de Santander, deux à Risaralda et un à Valle del Cauca.

Aucune information n'est disponible actuellement sur les sous-espèces présentes en Colombie.

Des mesures phytosanitaires strictes sont appliquées et comprennent la destruction des plantes infectées, la délimitation de zones réglementées et des restrictions sur le mouvement de plantes-hôtes.

La situation de *Xylella fastidiosa* en Colombie peut être décrite ainsi : **Présent, non largement disséminé, faisant l'objet d'une lutte officielle.**

**Source :** ICA (2025-03) <https://www.ica.gov.co/noticias/comunicado-presencia-bacteria-xylella-fastidiosa>

ICA (2025-03) *Xylella fastidiosa* <https://www.ica.gov.co/areas/agricola/direccion-tecnica-de-epidemiologia-y-vigilancia-fi/xylella-fastidiosa>

**Photos** *Xylella fastidiosa*. <https://gd.eppo.int/taxon/XYLEFA/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : XYLEFA, CO

**2025/067 Premier signalement de *Xylella fastidiosa* en Irak**

Au printemps 2022, des symptômes de brûlure foliaire ont été observés sur laurier-rose (*Nerium oleander*) dans la ville d'Erbil (région du Kurdistan, nord de l'Irak). Des échantillons de feuilles ont été prélevés sur les plantes symptomatiques et l'agent causal a été identifié comme étant *Xylella fastidiosa*, par isolement et PCR suivie d'un séquençage partiel du gène de l'ARNr 16S.

Le Secrétariat de l'OEPP ne disposait auparavant d'aucun signalement de *Xylella fastidiosa*\* en Irak.

Le vecteur *Philaenus spumarius* (Hemiptera : Aphrophoridae) a été signalé dans la région d'Erbil.

\* Note du Secrétariat de l'OEPP : les auteurs concluent dans leur article que la sous-espèce présente est *Xylella fastidiosa* subsp. *sandyi*. L'analyse de la séquence du gène de l'ARNr 16S n'est toutefois pas fiable pour déterminer la sous-espèce. *Nerium oleander* est une plante-hôte d'autres sous-espèces de *Xylella fastidiosa*.

**Source :** Ahmed MZ, Mohamed RY (2023). Isolation and identification of *Xylella fastidiosa* that cause oleander leaf scorch. *Rafidain Journal of Science* 32(1), 102-109.

Gnezdilov VM, Schmidt C (2024) Auchenorrhyncha (Hemiptera) of Iraq: checklist and new records. *Proceedings of the Zoological Institute RAS* 328(3), 408-428.

**Photos** *Xylella fastidiosa*. <https://gd.eppo.int/taxon/XYLEFA/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : XYLEFA, XYLEFS, PHILSU, IQ

### **2025/068 Premier signalement de *Ralstonia syzygii* subsp. *syzygii* au Brésil sur eucalyptus**

*Ralstonia syzygii* subsp. *syzygii* a été isolé à partir d'*Eucalyptus urophylla* présentant des signes de flétrissement dans une pépinière commerciale au Brésil. Les postulats de Koch ont été vérifiés. Il s'agit du premier signalement de cette espèce (et sous-espèce) sur eucalyptus et du premier signalement de cette espèce (et sous-espèce) en Amérique du Sud.

Jusqu'à cette publication, *Ralstonia syzygii* subsp. *syzygii* n'était connu qu'en Indonésie et le giroflier (*Syzygium aromaticum*) était son seul hôte naturel. Ce signalement étend sa répartition géographique et sa gamme d'hôtes. *Ralstonia syzygii* figure sur la Liste A1 de l'OEPP. Dans certains pays OEPP, tels que les pays de l'UE, seules les deux sous-espèces *Ralstonia syzygii* subsp. *celebesensis* et *Ralstonia syzygii* subsp. *indonesiensis* sont des organismes de quarantaine.

**Source :** Rezende RR, Morgan T, Quintero FO, Santos CC, Oliveira LS, Mafia RG, Rezende GD, Alfnas-Zerbini P (2025) First report of *Ralstonia syzygii* causing bacteria wilt on eucalyptus in Brazil. *Plant Disease* (early view). <https://doi.org/10.1094/PDIS-10-24-2229-PDN>.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, nouvelle plante-hôte

Codes informatiques : RALSSY, RALSSS, RALSSO, BR

### **2025/069 Premier signalement de *Fusarium circinatum* au Pakistan**

En Asie, *Fusarium circinatum* (Liste A2 de l'OEPP), l'agent causal du chancre du pin, n'avait été signalé que dans le nord-est du continent (Japon et Corée du Sud). Il a récemment été signalé dans le sud de l'Asie, au Pakistan.

Au printemps 2023, des symptômes d'une maladie sévère ont été observés dans des forêts matures de pin de l'Himalaya (*Pinus wallichiana*) dans la vallée de Kumrat, au Pakistan. Les arbres symptomatiques étaient bruns et présentaient des signes de flétrissement et des chancres sur le tronc. Des prospections ont été menées en juillet 2023 afin d'identifier l'agent causal. Des méthodes morphologiques ont permis d'identifier le pathogène comme étant *Fusarium circinatum*. Le pouvoir pathogène a été confirmé par des essais sur des plantules de *P. wallichiana* et de *P. roxburghii*.

Il s'agit du premier signalement de *F. circinatum* sur *P. wallichiana* et *P. roxburghii*.

**Source :** Baloch M and ZS Sanam (2025) First report of *Fusarium circinatum* associated with declining *Pinus wallichiana* forests in Kumrat Valley, Dir Kohistan Division. *Pakistan Journal of Forestry* 74, 2, 85-91.  
<https://dx.doi.org/10.17582/journal.PJF/2024/74.2.85.91>

**Photos** *Fusarium circinatum*. <https://gd.eppo.int/taxon/GIBBCI/photos>

**Mots clés supplémentaires :** nouveau signalement,  
nouvelle plante-hôte

**Codes informatiques :** GIBBCI, PK

### 2025/070 Premier signalement de *Cryphonectria carpinicola* en France

L'ONPV de France a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la première découverte de *Cryphonectria carpinicola* (Liste d'alerte de l'OEPP) sur son territoire.

En juin 2021 puis en juin 2024, *C. carpinicola* a été détecté dans deux peuplements forestiers du nord-est de la France (région Bourgogne-Franche-Comté). Le champignon a été isolé à partir de branches et de troncs de *Carpinus betulus*. L'identification du champignon en culture pure a été confirmée par le laboratoire de référence français (Anses LSV, Unité de Mycologie) par des méthodes morphologiques. Sur les deux sites, le pathogène a été trouvé dans des peuplements de charmes stressés par la sécheresse, ce qui confirme qu'il se comporte plutôt comme un pathogène faible et ne semble pas être un pathogène primaire. Les deux peuplements infestés comptaient 5 à 10 % de charmes morts ou en dépérissement sévère (c'est-à-dire avec plus de 50 % de branches mortes).

Le statut phytosanitaire de *Cryphonectria carpinicola* en France est officiellement déclaré ainsi : **Présent, dans certaines parties du pays, à faible prévalence.**

**Source :** ONPV de France (2025-03).

**Photos** *Cryphonectria carpinicola*. <https://gd.eppo.int/taxon/CRYNCA/photos>

**Mots clés supplémentaires :** nouveau signalement

**Codes informatiques :** CRYNCA, FR

### 2025/071 Mise à jour sur la situation de *Phyllosticta citricarpa* en Tunisie

*Phyllosticta citricarpa* (tache noire des agrumes - Liste A1 de l'OEPP) a été confirmé pour la première fois en Tunisie en 2019 dans le gouvernorat de Nabeul (municipalités de Beni Khalled, Bou Argoub et Menzel Bouzelfa) (SI OEPP 2019/141). Des prospections menées en 2021 ont détecté le pathogène dans trois autres municipalités du gouvernorat de Nabeul (Soliman, Grombalia, Dar Chaben El Fehri), ainsi que dans la municipalité de Chott Mariem dans le gouvernorat de Sousse (SI 2024/090). Au cours de prospections menées par Iloos *et al.* entre 2021 et 2023 dans 10 municipalités des gouvernorats de Nabeul et de Sousse, des vergers d'agrumes infestés ont été détectés dans 6 municipalités de Nabeul (Bou Argoub, Dar Chaben El Fehri, Grombalia, Menzel Bouzelfa, Nabeul, et Hammamet) et 1 de Sousse (Akouda).

L'ONPV de Tunisie a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP que des mesures d'éradication officielles ont été appliquées au cours des 5 dernières années dans tous les vergers infestés. Ceci a entraîné une diminution drastique de l'incidence de la maladie. Au cours de la saison de production 2024-2025, seuls 10 vergers ont été trouvés infestés, tous dans le gouvernorat de Nabeul (municipalités de Bou Argoub et de Grombalia). Toutes les autres zones de production sont déclarées exemptes depuis 2022.

Le statut phytosanitaire de *Phyllosticta citricarpa* en Tunisie est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines zones (gouvernorat de Nabeul), faisant l'objet d'une lutte officielle.**

**Source :** loos R, Mannai S, Jeandel C, Benfradj N, Vicent A, Boughalleb-M'hamdi N, Aguayo J (2024) Mating type and microsatellite genotyping indicate that the Tunisian population of *Phyllosticta citricarpa* is clonal and thrives only asexually. *Fungal biology* **128**(3), 1806-13.

ONPV de Tunisie (2025-02).

**Photos** *Phyllosticta citricarpa*. <https://gd.eppo.int/taxon/GUIGCI/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : GUIGCI, TN

### 2025/072 Premier signalement de 'Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus' sur oignon en Allemagne

En janvier 2024, des symptômes de pourriture ont été observés sur des oignons (*Allium cepa*) qui avaient été récoltés sains en septembre 2023 en Hessen, dans le sud-ouest de l'Allemagne. Les oignons avaient été récoltés dans une parcelle située dans une zone sévèrement affectée par le 'syndrome des basses richesses' (précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP). Le 'syndrome des basses richesses' est une maladie de la betterave sucrière (*Beta vulgaris*) principalement associée à la gamma-protéobactérie 'Ca. Arsenophonus phytopathogenicus'. Cette bactérie est transmise par la cicadelle polyphage *Pentastiridius leporinus* (Hemiptera : Cixiidae), qui est abondante dans la zone où les oignons avaient été cultivés. Des tests moléculaires ont confirmé la présence de 'Ca. Arsenophonus phytopathogenicus' dans le matériel symptomatique. L'oignon pourrait donc être un hôte de 'Ca. Arsenophonus phytopathogenicus', mais des tests supplémentaires sont nécessaires pour confirmer le statut d'hôte d'*A. cepa*. On peut noter que la pomme de terre a récemment été signalée être un nouvel hôte de cette bactérie en Allemagne (SI OEPP 2023/029).

**Source :** Therhaag E, Ulrich R, Gross J and Schneider B (2024) Onion (*Allium cepa*) as a new host for 'Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus' in Germany. *Plant Disease* **108** (9), 2914. <https://doi.org/10.1094/PDIS-03-24-0526-PDN>

Mots clés supplémentaires : nouvelle plante-hôte, signalement détaillé

Codes informatiques : ARSEPH, DE

### 2025/073 Premier signalement de 'Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus' sur pomme de terre en Suisse

En Suisse, 'Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus' (précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) a été signalé pour la première fois sur betterave sucrière (*Beta vulgaris*) en 2017 dans l'ouest du pays. Des prospections annuelles conduites en 2023 et 2024 l'ont également détecté dans l'est de la Suisse.

En juillet 2023, des plantes de pomme de terre (*Solanum tuberosum*) infestées par *Pentastiridius leporinus* (Hemiptera : Cixiidae) et présentant un dessèchement des feuilles et des tiges, ainsi que des tubercules caoutchouteux, ont été observées au champs dans les cantons de Berne, Fribourg et Vaud, dans l'ouest de la Suisse. Ces parcelles se trouvent dans des zones présentant des foyers du 'syndrome des basses richesses' sur betterave sucrière (*Beta vulgaris*). Des tests moléculaires ont confirmé la présence de 'Ca. Arsenophonus

phytopathogenicus' dans les tubercules malades et dans *P. leporinus*. Les auteurs mentionnent que les symptômes signalés peuvent sembler plus graves en raison de la sécheresse du début de 2023, qui a affecté l'état sanitaire général des cultures de pommes de terre.

L'infection des tubercules de certaines variétés de pommes de terre par 'Ca. Arsenophonus phytopathogenicus' semble induire un brunissement de la chair à la friture, ce qui suscite des inquiétudes pour les variétés commercialisées pour la production de frites.

**Source :** Mahillon M, Bussereau F, Dubuis N, Brodard J, Debonneville C, Schumpp O (2025) First detection of *Arsenophonus* in potato crop in Switzerland: a threat for the processing industry?. *Potato Research* (early view). <https://doi.org/10.1007/s11540-024-09840-y>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : ARSEPH, CH

### **2025/074 Premier signalement de 'Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus' en Europe centrale**

Une prospection a été conduite en octobre-novembre 2023 en Europe centrale sur les maladies de la betterave sucrière (*Beta vulgaris*) causées par 'Candidatus Phytoplasma solani' (Liste A2 de l'OEPP) et 'Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus', associées respectivement à la maladie 'rubbery taproot' et au syndrome des basses richesses de la betterave sucrière.

'Ca. Phytoplasma solani' avait la plus forte prévalence. Il a été détecté dans tous les pays de la prospection (Autriche, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie et Slovaquie).

'Ca. Arsenophonus phytopathogenicus' a été signalé pour la première fois en Autriche, en République tchèque, en Roumanie, en Serbie et en Slovaquie, et sa présence en Hongrie est confirmée. Il est jugé sporadique en Serbie (deux échantillons), en République tchèque (deux échantillons) et en Roumanie (un échantillon).

**Source :** Duduk B, Stepanović J, Fránová J, Zwolińska A, Rekanović E, Stepanović M, Vučković N, Duduk N, Vico I (2024) Geographical variations, prevalence, and molecular dynamics of fastidious phloem-limited pathogens infecting sugar beet across Central Europe. *PLoS ONE* 19(7): e0306136. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0306136>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : ARSEPH, PHYPSO, AT, CZ, HU, PL, RS, RO, SK

### **2025/075 Nouveau foyer de *Meloidogyne chitwoodi* en Bulgarie**

L'ONPV de Bulgarie a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP d'un foyer du nématode à galles *Meloidogyne chitwoodi* (Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire, pour la première fois depuis son éradication en 2003 (SI OEPP 2004/077).

Un agriculteur amateur a contacté l'ONPV parce que ses pommes de terre de semence de ferme (*Solanum tuberosum*) avaient pourri au stockage. L'agriculteur a utilisé les mêmes pommes de terre de semence de ferme chaque année depuis au moins six ans. L'ONPV de Bulgarie a confirmé la présence de *M. chitwoodi* dans les pommes de terre par une analyse au laboratoire en février 2024. Les pommes de terre infestées (environ 300 kg) avaient été cultivées dans une parcelle non irriguée de 800 m<sup>2</sup> dans le village de Dušanci (municipalité de Pirdop, province de Sofia, ouest de la Bulgarie). Aucune autre culture de pommes de terre ou culture similaire de la zone n'a été trouvée infestée par le nématode. La source de

l'infestation n'est pas connue. Des mesures phytosanitaires officielles ont été prises, y compris l'interdiction de déplacer le lot infecté.

Le statut phytosanitaire de *Meloidogyne chitwoodi* en Bulgarie est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication.**

**Source :** ONPV de Bulgarie (2025-03)

**Photos** *Meloidogyne chitwoodi*. <https://gd.eppo.int/taxon/MELGCH/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : MELGCH, BG

### 2025/076 Premier signalement de *Bursaphelenchus xylophilus* en Arménie

Le nématode du bois de pin *Bursaphelenchus xylophilus* (Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Arménie. Dans la région OEPP, il a jusqu'à présent été signalé uniquement en Espagne et au Portugal, où il fait l'objet d'une lutte officielle.

En 2022-2023, une prospection a été menée dans des plantations de conifères de 5 régions de la République d'Arménie (Kotayk, Gagharunik, Tavush, Lori, Aragatsotn) où des symptômes de flétrissement des pins avaient été observés. Des études ont été réalisées dans des plantations de pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et de pin de Crimée (*Pinus nigra* subsp. *pallasiana*). Des échantillons de bois ont été prélevés sur 125 arbres de 14 localités et ils ont été analysés par des méthodes morphologiques et moléculaires.

*B. xylophilus* a été détecté dans des échantillons collectés dans une forêt de pins proche du village d'Hankavan (province de Kotayk) en 2022 et en 2023. Pour ces 2 années, six spécimens ont été identifiés (3 mâles et 3 femelles) à partir de *Pinus sylvestris*.

Les auteurs notent que cette région d'Arménie a un climat continental sec, ce qui pourrait permettre la survie du ravageur mais ne devrait pas entraîner des foyers majeurs du dépérissement du pin.

La seule espèce de *Monochamus* présente dans le pays est *Monochamus galloprovincialis* (Coleoptera : Cerambycidae), espèce envahissante présente seulement dans des parties limitées du pays et pas dans la région d'Hankavan. Les auteurs notent que d'autres espèces de coléoptères ont été signalées près d'Hankavan et pourraient servir de vecteurs du nématode (espèces des genres *Acanthocinus*, *Spondylis*, *Arhopalus*, *Asemum*).

Les auteurs recommandent que des mesures phytosanitaires soient prises pour éviter toute dissémination du nématode et que des inspections supplémentaires soient conduites pour déterminer la répartition de *B. xylophilus* et ses vecteurs en Arménie.

La situation de *Bursaphelenchus xylophilus* en Arménie peut être décrite ainsi : **Présent, non largement disséminé.**

**Source :** Arbusova EN, Karagyan GH, Kozyreva NI, Shchukovskaya AG, Ghrejyan TL, Kalashian MY, Akopyan KV (2025) First finding of *Bursaphelenchus xylophilus* in pine plantations of the Republic of Armenia. *Journal of Nematology* 57(1), 20250004.

**Photos** *Bursaphelenchus xylophilus*. <https://gd.eppo.int/taxon/BURSXY/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : BURSXY, AM

**2025/077 Mise à jour sur la situation de *Bursaphelenchus xylophilus* en Espagne**

Le nématode du bois du pin *Bursaphelenchus xylophilus* (Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en Espagne en 2008 (SI OEPP 2010/051). Plusieurs découvertes et foyers isolés ont depuis été signalés dans toute l'Espagne, et un programme de suivi et des mesures d'éradication ont été mis en œuvre dans tous les cas (SI 2010/058, SI 2010/202, SI 2012/047, SI 2014/020, SI 2018/140). Depuis 2008, il y a eu dix signalements d'infestations dans trois provinces espagnoles ; quatre foyers sont actifs en Galicie (As Neves et Lobios), Castilla y León (Lagunilla) et Extremadura (Sierra de la Malvana). Une mise à jour récente est fournie ci-dessous :

- **Galicie**

En Galicie, *B. xylophilus* a été détecté pour la première fois à As Neves (province de Pontevedra) en novembre 2010. Une zone délimitée a été établie et des prospections intensives et des mesures d'éradication sont appliquées depuis (SI OEPP 2010/202). En 2024, plus de 150 *Pinus pinaster* et *P. sylvestris* infectés, ainsi que 168 *Monochamus galloprovincialis* (Coleoptera : Cerambycidae - vecteur de *B. xylophilus*) infestés, ont été détectés dans la zone délimitée. En février 2025, le gouvernement de Galicie a estimé que l'éradication du nématode dans cette zone n'est plus possible. La zone délimitée a été redéfinie en tenant compte des récentes découvertes (avec une zone infestée et une zone tampon d'un rayon de 20 km) et a été désignée 'zone d'enrayement', dans laquelle des mesures d'enrayement s'appliquent.

En septembre 2024, un nouveau foyer de *B. xylophilus* a été signalé dans le Parque Natural Baixa Limia-Xurés dans la municipalité de Lobios (province d'Ourense). Au cours des prospections annuelles officielles, 4 *P. pinaster* symptomatiques ont été trouvés et l'identité de *B. xylophilus* a été confirmée par des tests moléculaires. On pense que *B. xylophilus* est arrivé du Portugal par dissémination naturelle. Le vecteur *M. galloprovincialis* est présent dans la zone. Des mesures d'éradication ont été prises, y compris l'établissement d'une zone délimitée.

- **Castilla y León**

En Castilla y León, une découverte isolée de *B. xylophilus* a été signalée pour la première fois à Languilla (province de Salamanca) en 2018 (SI OEPP 2018/140). Plusieurs arbres infestés ont depuis été détectés dans la zone délimitée, y compris un *P. radiata* en 2021, un *P. pinaster* en 2023, et 15 *Pinus pinaster* et un *Pinus sylvestris* en 2024. Le vecteur *M. galloprovincialis* a également été signalé dans la zone. Des mesures d'éradication sont prises.

- **Extremadura**

En Extremadura, *B. xylophilus* a été signalé pour la première fois dans la province de Cáceres en 2010 (SI 2010/051) et a éradiqué. Il a de nouveau été détecté en 2019 sur un *P. pinaster* à Sierra de la Malvana (municipalité de Valverde del Fresno, province de Cáceres), à moins de 500 m de la frontière avec le Portugal. Une zone délimitée a été établie qui s'étend dans la province de Salamanca en Castilla y León. En janvier 2023, une autre infestation de *P. pinaster* a été trouvée dans la zone délimitée. Cette découverte n'a pas modifié la taille de la zone délimitée. Des mesures d'éradication sont prises.

Le statut phytosanitaire de *Bursaphelenchus xylophilus* en Espagne est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication.**

**Source :** ONPV d'Espagne (2025-02, 2024-10).

**Photos** *Bursaphelenchus xylophilus*. <https://gd.eppo.int/taxon/BURSXY/photos>

**Mots clés supplémentaires :** signalement détaillé, éradication, enrayement

**Codes informatiques :** BURSXY, MONCGA, ES

**2025/078 Lutte biologique préventive et proactive contre les plantes exotiques envahissantes**

La lutte biologique préventive a été envisagée contre des organismes nuisibles des végétaux (voir par exemple les SI OEPP 2024/251 et SI 2025/021) lorsque des agents de lutte biologique potentiels peuvent être identifiés avant l'arrivée d'un organisme nuisible. Cette méthode peut convenir contre les plantes exotiques envahissantes lorsque l'analyse prospective permet d'identifier des plantes envahissantes et d'établir des priorités en fonction de leurs impacts négatifs potentiels. Des prospections dans la zone d'origine d'une plante envahissante peuvent permettre d'identifier des agents de lutte biologique avant que la plante n'étende sa répartition dans sa zone d'introduction, et des premiers essais sur la gamme d'hôtes des agents de lutte biologique potentiels peuvent donner une indication de leur gamme d'hôtes potentielle. Les scénarios de lutte biologique proactive quant à eux concernent des situations dans lesquelles une plante envahissante est déjà présente dans une zone, mais n'a pas d'impact notable. La plante peut ne pas encore être envahissante cette zone, mais elle a des impacts négatifs dans d'autres zones qui présentent des caractéristiques écologiques similaires. L'application de la lutte biologique à ce stade peut permettre d'atténuer les futurs dégâts. Le développement et la mise en œuvre de recherches sur la lutte biologique à un stade précoce, avant que des impacts importants ne se produisent, peuvent contribuer à préserver les services écosystémiques et la diversité biologique.

**Source :** Smith MC, Canavan K, Minter CR, Lieurance D (2025) Preemptive and proactive application of biological control for weeds: An argument for swifter action to aid conservation efforts. *Biological Control* **202**, 105725  
<https://doi.org/10.1016/j.biocontrol.2025.105725>

**Mots clés supplémentaires :** lutte biologique, plante exotique envahissante

**2025/079 Utilisation de la lutte biologique contre des organismes nuisibles réglementés dans la région OEPP**

Les experts du Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique et le Secrétariat de l'OEPP ont préparé une évaluation de l'utilisation actuelle de la lutte biologique classique et augmentative pour lutter contre les organismes nuisibles réglementés. Le document discute les défis de l'adoption de la lutte biologique contre les organismes nuisibles réglementés et fait des recommandations pour augmenter l'utilisation sûre des agents de lutte biologique dans la région OEPP. La sécurité prouvée des technologies de lutte biologique classique et augmentative permet leur utilisation contre des organismes nuisibles natifs ou non natifs mais bien établis, en conditions protégées (par ex. serres) ou en plein champ. Les recommandations suivantes peuvent promouvoir et renforcer l'utilisation de la lutte biologique dans la région OEPP. (1) Diffusion de l'information : tenir compte les besoins d'information des différentes parties prenantes et adapter la communication ; (2) Sensibilisation : importante pour informer les parties prenantes sur les avantages et la sécurité de la lutte biologique ; (3) Coopération régionale : essentielle pour une approche commune de la gestion des organismes nuisibles réglementés ; (4) Recommandations régionale : les normes OEPP PM 6 fournissent une approche harmonisée de l'utilisation sûre de la lutte biologique ; (5) Lutte biologique préventive : peut fournir un niveau de préparation contre les organismes nuisibles réglementés prioritaires ; (6) Plans d'urgence : l'intégration des techniques de lutte biologique dans les plans d'urgence peut garantir leur prise en compte dans les mesures d'urgence ; (7) Lutte intégrée: les techniques de lutte biologique peuvent être incorporées, le cas échéant, dans des stratégies de lutte intégrée.

**Source :** Tanner R, Blumel S, Kapranas A, Kenis M, Matosevic D, Horn N (2025) The utilization of biological control against regulated pests in the EPPO region: challenges and opportunities. *EPPO Bulletin* (early view), <https://doi.org/10.1111/epp.13072>

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

## **2025/080 Lutte biologique dans le cadre de la lutte intégrée**

La lutte intégrée est une stratégie associant plusieurs méthodes de gestion pour lutter contre les organismes nuisibles et elle est largement utilisée dans la région OEPP. Les méthodes de lutte chimique à l'aide de produits phytosanitaires synthétiques sont une part importante de la lutte intégrée, même si les responsables de la réglementation et le public souhaitent réduire l'utilisation de produits chimiques dans les systèmes agricoles. La lutte biologique, qui utilise des insectes, champignons et bactéries utiles, ainsi que des substances à base de plantes, peut aider à limiter le recours aux produits chimiques de synthèse. Des obstacles empêchent toutefois les agriculteurs d'adopter pleinement la lutte biologique, tels que le coût, l'absence de réglementation claire, la disponibilité limitée de produits efficaces et des doutes quant à la fiabilité de la lutte biologique. Par exemple, dans les États membres de l'UE, seules 15 % des combinaisons culture/organisme nuisible disposent d'un agent de lutte biologique approuvé. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour augmenter le nombre d'agents de lutte biologique disponibles. En outre, la lutte durable contre les organismes nuisibles peut inclure une approche de gestion à l'échelle d'une zone, favorisant l'interconnectivité des systèmes agricoles et naturels et l'utilisation des réseaux trophiques existants. Si ces aspects et d'autres sont pris en compte, la lutte biologique pourrait devenir une composante à part entière de la lutte intégrée et contribuer à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques. Le présent article présente une synthèse des méthodes et des stratégies de lutte biologique dans le cadre de la lutte intégrée.

**Source :** Galli M, Feldmann F, Vogler UK, Kogel KH (2024) Can biocontrol be the game changer in integrated pest management? A review of definitions, methods and strategies. *Journal of Plant Diseases and Protection* 131, 265-291. <https://doi.org/10.1007/s41348-024-00878-1>

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

**2025/081 *Sasa palmata* dans la région OEPP : addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP**

*Sasa palmata* (Poaceae) est signalée être établie dans la région OEPP, où elle forme parfois des peuplements denses. En 2025, le Panel OEPP sur les plantes exotiques envahissantes a attribué des priorités à une liste d'espèces de bambous, et *S. palmata* a été identifiée comme étant une priorité pour l'analyse du risque phytosanitaire (ARP). Le Panel a toutefois noté qu'il existe peu d'informations sur son impact dans la région OEPP, et que l'espèce devrait donc être ajoutée à la Liste d'Alerte dans le but de collecter des informations supplémentaires sur les populations établies et sur tout impact.

**Répartition géographique**

**Région OEPP** : Allemagne, Belgique, Fédération de Russie (native aux îles Kouriles et Sakhaline), France, Irlande, République tchèque, Royaume-Uni

**Asie (native)** : Japon, République de Corée, République populaire démocratique de Corée

**Amérique du Nord** : États-Unis (Tennessee)

**Océanie** : Nouvelle-Zélande.

**Morphologie**

Rhizomes allongés. Chaumes érigés mesurant 150-300 cm de haut et 7-10 mm de diamètre. Branches latérales suffrutescentes. Surface des gaines foliaires glabre. Limbes oblongs, mesurant 18-30 cm de long et 50-80 mm de large.

**Biologie et écologie**

*Sasa palmata* est un bambou traçant à rhizomes leptomorphes. Il s'agit d'une espèce pérenne à longue durée de vie. Elle produit rarement des graines.

**Habitats**

*S. palmata* tolère un ombrage partiel. Elle pousse dans des sols humides bien drainés. On la trouve dans des habitats rudéraux, des bois humides et des habitats riverains.

**Filières de mouvement**

Végétaux destinés à la plantation : *S. palmata* est commercialisée en tant que plante ornementale de jardin et est populaire dans les jardins et les parcs. Les rhizomes peuvent être jetés avec les déchets de jardin. La dissémination naturelle se fait par la propagation des rhizomes. Si les rhizomes poussent à proximité de cours d'eau, ils peuvent se retrouver dans l'eau et être disséminés vers l'aval.

**Impacts**

*S. palmata* peut former des monocultures denses dans l'environnement naturel, susceptibles d'entrer en compétition avec les plantes natives et de les déplacer. Bien que l'impact soit probablement local, la plante peut empêcher la régénération des espèces natives.

**Lutte**

La lutte contre les bambous peut être difficile en raison de leurs rhizomes souterrains étendus. Des herbicides chimiques peuvent être utilisés, mais ils doivent être appliqués avec précaution dans les habitats naturels. Les rhizomes peuvent être extraits du sol, mais cela nécessite une main d'œuvre importante et tout petit fragment restant dans le sol peut se régénérer en une plante viable.

**Source** : Brundu G, Follak S, Pergl J, Chapman D, Branquart E, Buholzer S, Fløistad IS, Fried G, Herbst M, Marchante E, van Valkenburg J, Tanner R (2025) Risk prioritization of

bamboo species in the EPO region. *EPO Bulletin*, 00, 1-15  
<https://doi.org/10.1111/epp.13073>

Fujimura Y, Takada M, Fujita H, Inoue T (2017): Change in distribution of the vascular plant *Sasa palmata* in Sarobetsu Mire between 1977 and 2003. *Landscape and Ecological Engineering* 9,305-309.

Invasive Species of Northern Ireland (2024): *Sasa palmata* & *Pseudosasa japonica* - overview. <https://invasivespeciesni.co.uk/species-accounts/established/terrestrial/bamboo> (accessed 22February 2024)

SLU Artdatabanken (2024). Artfakta: *Sasa palmata*. <https://artfakta.se/taxa/sasa-palmata-265206> [2024-07-10]

Taylor B, Glaister J, Wade M (2021) Invasive bamboos. Their impact and management in Great Britain and Ireland. Packard Publishing Limited, Chichester, GB.

Mots clés supplémentaires : Liste d'Alerte

Codes informatiques : SAFPA

### 2025/082 Expansion potentielle de l'aire de répartition de *Senecio inaequidens* en Sardinia (IT)

*Senecio inaequidens* (Asteraceae : Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes) est une espèce pérenne native d'Afrique du Sud. Elle est largement disséminée dans la région OEPP. En Italie, l'espèce est actuellement présente dans toutes les régions (y compris Sardinia et Sicilia), et est souvent considérée envahissante. *S. inaequidens* a été signalée pour la première fois en Sardinia en 1990 sur le mont Limbara (1359 m d'altitude). Elle s'est depuis disséminée le long des routes et dans des jachères, des pâturages secs, des coupes rases, et des habitats plus naturels tels que le maquis. L'espèce a un potentiel d'expansion sur l'île. Des données sur la répartition de *S. inaequidens* en Sardinia sont collectées depuis 1991 et elles ont été associées à des données de répartition mondiale pour modéliser la répartition potentielle actuelle et future de l'espèce. Les résultats indiquent que dans les conditions climatiques actuelles *S. inaequidens* a le potentiel d'étendre son aire de répartition vers les zones côtières de l'ouest et du sud-ouest de Sardinia. En outre, les petites îles au large de Sardinia conviennent également à l'espèce du point de vue climatique. Ce résultat contraste l'aire de répartition altitudinale actuelle de l'espèce, présente à des altitudes plus élevées. Dans les scénarios de changement climatique, la répartition potentielle de *S. inaequidens* double par rapport à sa répartition actuelle et, dans le scénario de changement climatique le plus défavorable, les habitats convenant à la plante augmentent de 83 % d'ici à 2040. La dissémination potentielle de *S. inaequidens* vers de nouveaux habitats, y compris les zones côtières, doit être suivie attentivement. Des mesures de lutte et d'éradication visant les populations en expansion devraient être mises en œuvre.

**Source :** Bazzato E, Calvia G, Marignani M, Ruggero A, Lozano V (2024) *Senecio inaequidens* DC. will thrive in future climate: A case study in a Mediterranean biodiversity hotspot. *Ecological Informatics* 82, 102783. <https://doi.org/10.1016/j.ecoinf.2024.102783>

**Photos** *Senecio inaequidens*: <https://gd.eppo.int/taxon/SENIQ/photos>

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante, signalement détaillé

Codes informatiques : SENIQ, IT

### 2025/083 Premier signalement d'*Asclepias speciosa* en Grèce

*Asclepias speciosa* (Apocynaceae) est native d'Amérique du Nord. Elle a été signalée en Lituanie (SI OEPP 2019/109) et récemment en Grèce, pour la première fois. La plante peut être mal identifiée et confondue avec l'espèce apparentée *A. syriaca* (Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes et Liste des espèces préoccupantes pour l'Union européenne) car les deux espèces ont plusieurs caractères morphologiques communs. En 2022, une population d'*A. speciosa* a été identifiée près de Kapnofyto dans la province de Serres (nord de la Grèce). Cette population a ensuite été étudiée pendant deux ans. En 2022, 20 plantes en fleurs au total avaient été observées dans une zone d'environ 2,5 m x 1 m. En 2024, 50 individus de 50-123 cm de haut ont été observés. La population se trouve en bord de route sur un terrain perturbé. Les différences climatiques entre les deux populations observées en Europe (Lituanie et Grèce) indiquent qu'*A. speciosa* peut supporter et s'adapter à une large gamme de climats. En Lituanie, seule la reproduction végétative a été observée, tandis qu'en Grèce des graines dispersées par le vent sont produites et peuvent germer entre 15 et 20°C. Pour le moment, aucun impact négatif d'*A. speciosa* n'a été signalé dans la région OEPP. Cependant, étant donné qu'*A. speciosa* peut être confondue avec *A. syriaca* qui a des impacts connus sur la biodiversité locale, il est possible que certains impacts attribués à *A. syriaca* concernent en fait *A. speciosa*.

**Source :** Gudžinskas Z, Petrulaitis L, Žalneravičius E (2019) *Asclepias speciosa* (Apocynaceae, Asclepiadoideae): a rare or unrecognized alien species in Europe? *PhytoKeys* 121: 29-41.

Krigas N, Dijon C, Samartza I, Avtzi DN, Anestis I, Pipinis E, Gudžinskas Z (2025) Forewarned is forearmed: documentation on the invasion risk of *Asclepias speciosa* in Greece and Europe. *Agriculture* 15(3), 324. <https://doi.org/10.3390/agriculture15030324>

Tan K, Pachomia S (2024) A first report of *Asclepias speciosa* (Asclepiadaceae) for Greece and the Balkan Peninsula. *Phytologia Balcanica*, 30, 183-188.

**Mots clés supplémentaires :** plante exotique envahissante, nouveau signalement

**Codes informatiques :** ASCSP, GR

### 2025/084 Utilisation d'images satellites pour étudier *Ailanthus altissima* en Sardinia (IT)

*Ailanthus altissima* (Simaroubaceae : Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes, Liste des espèces préoccupantes pour l'Union européenne) est native d'Asie. Il s'agit d'une espèce largement disséminée dans la région OEPP où elle peut envahir divers habitats tels que : prairies gérées et non gérées, forêts, berges de rivières/de canaux, bords de voies ferrées/de routes, friches et zones urbaines. Des techniques de télédétection ont déjà été utilisées pour détecter et surveiller les populations d'*A. altissima* dans des zones méditerranéennes, mais il y a eu peu de recherches sur leur utilisation pour étudier les caractères écophysologiques de la végétation envahie. Une étude a été réalisée en Italie (Sardinia) et des données géoréférencées sur la présence d'*A. altissima* ont été collectées. Des images satellites optiques mensuelles à haute résolution spatiale ont été utilisées pour comparer les zones envahies par *A. altissima* aux zones de végétation native. Ces images capturent également les sections du spectre électromagnétique du proche infrarouge et de l'infrarouge à ondes courtes, qui peuvent être utilisées pour estimer les caractères écophysologiques de la végétation, telles que la productivité et la biomasse du couvert végétal, l'activité de photosynthèse, la teneur en eau des feuilles et des caractéristiques

du sol, telles que les sols nus et la teneur en matière organique. L'étude a mis en évidence que les différences entre la végétation envahie ou non sont plus prononcées en été, ce qui indique qu'*A. altissima* se développe bien dans des conditions de sécheresse. Dans les zones envahies, la productivité, la biomasse du couvert végétal et la teneur en eau des feuilles étaient plus élevés, et il y avait moins de sol nu. L'étude montre que des techniques de télédétection peuvent être utilisées pour étudier les plantes exotiques envahissantes.

**Source :** Marzialetti F, Lozano V, Große-Stoltenberg A, Carranza ML, Innangi M, La Bella G, Bagella S, Riviaccio G, Bacchetta G, Podda L, Brundu G (2024) Assessing eco-physiological patterns of *Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle and differences with native vegetation using Copernicus satellite data on a Mediterranean Island, *Ecological Informatics*, <https://doi.org/10.1016/j.ecoinf.2025.103080>

**Photos** *Ailanthus altissima*. <https://gd.eppo.int/taxon/AILAL/photos>

**Mots clés supplémentaires :** plante exotique envahissante

**Codes informatiques :** AILAL, IT

### **2025/085 Efficacité des herbicides pour la lutte contre *Ambrosia grayi***

*Ambrosia grayi* (Asteraceae : Liste d'Alerte de l'OEPP) est native d'Amérique du Nord (Mexique et États-Unis). En Israël, il s'agit d'une plante exotique envahissante en cours d'éradication. Plusieurs herbicides ont été testés pour trouver des solutions pratiques pour la lutte contre *A. grayi*. Les essais ont été menés sur deux stades de développement des plantes : plantes jeunes avec 4-6 feuilles, et plantes matures avec 12-15 feuilles. Les traitements comprenaient les substances actives fluroxypyr + saflufénacil + tensioactif ; fluroxypyr + glufosinate ; fluroxypyr + glyphosate ; glufosinate + glyphosate + saflufénacil + tensioactif. Tous les herbicides ont montré une forte efficacité dans la lutte contre *A. grayi*. Les herbicides contenant du glufosinate ont causé des dégâts importants sur les plantes jeunes, entraînant l'absence de survie ou de régénération à ce stade de développement. Les plantes matures ont en revanche montré un certain développement du bourgeon. Les taux de survie (21 jours après l'application des herbicides) et la capacité de régénération des rhizomes (42 jours après l'application des herbicides) ont été évalués. Les plantes jeunes présentaient le taux de survie le plus faible. Les plantes matures présentaient un taux de survie de 33 à 56 %. Il n'y a pas eu de repousse à partir des rhizomes pour les plantes jeunes ou matures, sauf pour les plantes matures (11 %) traitées avec le mélange fluroxypyr + saflufénacil+ tensioactif.

**Source :** Neta D, Abu-Nassar J, Cafri D, Ezra N, David I, Shtein I, Goldway M, Eizenberg H, Matzrafi M (2024) *Ambrosia grayi* as a new alien casual species in Israel: plant biology and chemical management. *Pest Management Science*, DOI 10.1002/ps.8048

**Photos** *Ambrosia grayi*. <https://gd.eppo.int/taxon/AMBGR/photos>

**Mots clés supplémentaires :** plante exotique envahissante, signalement détaillé, lutte

**Codes informatiques :** AMBGR, IL